

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 30 mars 2009

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - M. OUAZANA

Membres excusés : M. ALLAERT (pouvoir Mme ROY)**Membres absents** : Mme VANDRIESSE (pouvoir M. DUGOURD)**OBJET****DE LA DELIBERATION****Projet européen « Innovation for a Speed Europe of Regional Territories » - Participation de la Ville**

Madame Biot, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Au cours de sa réunion du 15 décembre 2008, le Conseil Municipal a défini les grandes lignes du développement de l'action internationale de la Ville. Parmi les priorités énoncées, la relance de la coopération européenne et internationale constitue un levier déterminant du rayonnement international de la Ville.

A cet égard, Reggio Emilia, en Italie, est au nombre des partenaires de Dijon avec lesquels les relations se sont fortement développées ces dernières années, notamment à travers la réalisation de nombreux échanges culturels, sportifs, scolaires, économiques, avec le souhait de mettre en place, à l'avenir, des projets de coopération entre les deux villes.

A l'occasion de la construction d'une ligne ferroviaire à grande vitesse en Italie reliant le nord au sud du pays, Reggio Emilia accueillera en 2011 une nouvelle gare TGV. Afin d'étudier les conséquences d'une telle décision en matière de planification urbaine, d'aménagement du territoire et de capitaliser les expériences européennes en la matière, elle souhaite mettre en place un projet de coopération européenne, intitulé « Innovation for a Speed Europe of Regional Territories » (« INSERTT »), auquel il est aujourd'hui proposé à la Ville de participer avec d'autres collectivités européennes telles que Ciudad Real (Espagne), Valladolid (Espagne), Ulm (Allemagne), Rogaland (Norvège), Radom (Pologne) ainsi que les universités de Ferrare (Italie) et Varsovie (Pologne).

Sous réserve de son cofinancement par l'Union européenne dans le cadre du Programme Interreg IV C, ce projet prévoit durant trois ans la mise en place de visites d'études, de rencontres, d'échanges de bonnes pratiques et la publication d'un vademecum par les partenaires européens. Le budget total du projet s'élèverait à 1 757 900 € et l'apport de la Ville de Dijon durant les trois années de durée du projet atteindrait 140 244,51 €, dont 105 183,38 € de cofinancement en provenance du programme Interreg IV C.

Cette initiative, menée en concertation entre Dijon et la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, permettrait de poursuivre la relance des échanges entre Dijon et ses villes partenaires, de contribuer aux réflexions actuelles relatives aux projets de ligne et de gare TGV à Dijon et de bénéficier de l'expérience de différents partenaires européens tout en se voyant alloués des fonds européens.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider, à l'occasion de la construction d'une ligne ferroviaire à grande vitesse reliant le nord au sud de l'Italie et de l'accueil, en 2011, par la Ville de Reggio Emilia, d'une nouvelle gare TGV, la participation de la Ville au projet européen « Innovation for a Speed Europe of Regional Territories » ;

2 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 08/04/09

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

02 AVR. 2009

